



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Législature 2026-2031

Procès-verbal No 1 - séance du 16 septembre 2026

Présidence : M. Nicolas Dutruy

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentation de Madame Noémie Friderici
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 3 juin 2026
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026
6. Communications du Bureau
7. Communications de la Municipalité
8. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE – EFAJE et SIEGO)
9. **Préavis municipal n° 04/2026** relatif au « demande de crédit pour l'assainissement énergétique de l'UAPE de Goumoens-la-Ville »
- 9a) Rapport de la commission ad'hoc
- 9b) Rapport de la commission des Finances
10. **Préavis municipal n° 05/2026** relatif aux « Délégations de compétences à la Municipalité, législature 2026-2031 »
 - 10.1 de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles (y compris servitudes), de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, selon l'art 16 al.5 RCC, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour les acquisitions, par cas et pas année et jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour les aliénations d'immeuble, par cas et par année, charges éventuelles comprise, pour la législature 2026-2031
 - 10.2 pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, selon l'art. 86, jusqu'à concurrence de CHF 40'000.00 par cas, pour la législature 2026-2031
 - 10.3 de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités, selon l'art 16 al.6 RCC, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour la législature 2026-2031
 - 10.4 d'accepter des legs et des donations avec charge ou condition, ainsi que l'acceptation de successions (soumises au bénéfice d'inventaire), selon l'art 16 al.11 RCC, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour la législature 2026-2031
 - 10.5 d'autorisation générale de plaider, selon l'art 16 al.8 RCC pour la législature 2026-2031
- 10a) Rapport de la Commission des finances
11. Fixation du montant des jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2026-2031, montant proposé CHF 50.00
12. Fixation du montant des indemnités du Syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC), montant proposé CHF 50.00
13. Propositions individuelles
14. Divers

M. Nicolas Dutruy, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Avant d'ouvrir les débats, il informe l'assemblée que la Secrétaire, Madame Cindy Grize, est malheureusement souffrante et qu'elle est remplacée par la Secrétaire municipale, Madame Sylvie Grognez.

Il demande si quelqu'un y est opposé.

Il demande également si les membres présents sont d'accord que la séance soit enregistrée afin de faciliter la prise du procès-verbal.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Le Président remercie Madame Grognez d'avoir répondu présent au pied-levé.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames Emilie Augsburgers et Monica Rodriguez Lamelas, Messieurs Raphaël Miazza et Balbino Recouso, sont excusés. Le quorum est atteint.

2. Assermentation de Madame Noémie Friderici

Après lecture du serment par le Président et la promesse de Madame Friderici, cette dernière peut prendre part aux délibérations.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande la modification de l'ordre du jour suite à la constatation de certaines erreurs et manques, comme suit :

Point 10.2 : le chiffre mentionné dans la convocation est incorrect. Le Président rappelle que le Conseil délibère sur le préavis et non sur l'ordre du jour.

Point 13 : Fixation du montant des indemnités des Commissions du Conseil communal, montant proposé CHF 50.00 de l'heure

Point 14 : Fixation des indemnités de la Secrétaire (art.14 RCC) , montant proposé CHF 50.00 de l'heure

Point 15 : Nomination d'un suppléant à l'EFAJE

Il est accepté à l'unanimité après ces corrections et ajouts.

4. Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 3 juin 2026

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 3 juin 2026 par courrier électronique.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 par courrier électronique.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est accepté avec 13 abstentions.

Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

6. Communications du Bureau

Information sur le fonctionnement du Conseil communal sur les liens transmis par la secrétaire sur le fonctionnement du Conseil communal via le canton.

Le Bureau a rencontré la Municipalité afin de discuter de la façon de pouvoir améliorer la transmission de document. Le Président a pour objectif que les commissions puissent avoir un temps suffisant pour l'étude des préavis. Il a donc demandé à la Municipalité d'envoyer les préavis au minimum 6 semaines avant la séance, dans la mesure du possible. Les Commissions quant à elles sont priées de rendre leur rapport une semaine avant la séance afin de donner également le temps à la Municipalité d'en prendre connaissance.

Monsieur Vincent Moullet rappelle que le règlement du Conseil communal indique que les rapports doivent être transmis 48 heures à l'avance et qu'il faudrait donc modifier le règlement. Le Président lui indique que cela est un objectif et que dans le cas où ce mode opératoire s'avère concluant, il sera toujours temps de modifier le règlement.

Les membres intéressés ont pu participer à une séance d'information sur MCH2. Si d'autres personnes sont intéressées, elles sont priées de s'annoncer et seront inscrites lors d'une prochaine séance.

Monsieur Jean-Charles Bollini fait remarquer que sur le site vd.ch il y a beaucoup d'information à ce sujet.

Un groupe WhatsApp « Communauté de Goumoëns » a été créé afin de permettre aux membres du Conseil d'échanger diverses informations et aux différentes Commissions de pouvoir avoir accès aux numéros de téléphone des membres plus facilement. Il est également possible d'y ajouter les membres de la Municipalité lorsqu'un préavis le nécessite. Les membres intéressés et qui ne sont pas encore dans ce groupe peuvent passer auprès du Président après la séance.

Concernant la transmission des documents, le Bureau souhaite créer un fichier partagé. Cela permettra de mettre à disposition les documents de séance. Notamment les préavis et leurs annexes. Pour l'envoi de la convocation, afin qu'elle puisse être transmise par courriel, le canton exige une autorisation signée de chaque conseiller. Cette autorisation sera transmise prochainement pour ceux qui souhaitent recevoir les documents uniquement par voie électronique.

La prochaine échéance du Bureau sera le 26 septembre prochain avec les votations.

Le Président rappelle que les conclusions des rapports de commissions doivent être reprises à l'identique du préavis, sauf amendement.

Les heures des différentes Commissions sont à donner au Président dès que le rapport a été rédigé et que le travail de la Commission prend fin.

Monsieur Vincent Moullet demande s'il y aurait la possibilité d'aménager la salle des commissions avec un écran et du WIFI.

Monsieur Alexandre Perusset demande que les documents transmis le soient également au format PDF ou éventuellement Word et non scanner pour faciliter la fonction copier/coller des conclusions de préavis.

Les problèmes techniques relevés sur le scanner utilisé lors des dépouillements ont été résolus. Il est donc opérationnel.

7. Communications de la Municipalité

Monsieur Gabriel Suter est excusé.

Monsieur Gilles Bezençon :

La nouvelle Municipalité s'est rencontrée une première fois le 11 mai dernier pour discuter de la répartition des dicastères. La 1^{ère} séance de Municipalité a pu avoir lieu le 7 juillet et la première séance au complet, entre les vacances de chacun, le 10 août dernier.

Il fait part de son plaisir de travailler avec ces collègues et se réjouit de l'entente cordiales entre eux.

Monsieur Paul Mermoud :

Changement de conduite d'eau au chemin de la Louye et chemin des Longeraies :

Les travaux ont débuté ce lundi. Si des riverains rencontrent des difficultés de stationnement, ils sont priés de prendre contact avec le Greffe qui leur établira une autorisation de stationnement dans le garage souterrain pour la durée des travaux.

STEP :

Les travaux de la nouvelle STEP à Echallens ont débuté. Les informations sur l'avancée des travaux sont consultables sur www.aset.ch .

Qualité de l'eau :

De nombreuses questions sont arrivées suite à l'article du journal « Bon à savoir ». La Commune achète l'eau à l'AIAE. Cette dernière nous a transmis un communiqué avec les informations sur le chlorothalonil, ainsi que les nitrates.

Le nitrate est de 22 mg/litre sans traitement, la limite maximale est de 40 mg/litre. En dessous de 25 mg/litre aucune mesure n'est demandée.

Madame Magali Kobel

Plan canicule

Le plan canicule a été déclenché à plusieurs reprises, la Municipalité demande à chacun d'être vigilant envers les personnes seules et fragiles. Prenons soin les uns des autres.

Triage des Grands Bois

Madame Kobel est candidate au CODIR.

Monsieur Stany Rochat

RCC 299

Les travaux de réfection de la route cantonale sont terminés. Durant cette dernière phase il y a eu un problème avec les transports publics. En effet, lors de la première phase, la Commune avait accordé le passage des bus non-articulés sur les chemins AF. Les cars postaux n'ayant pas respectés cet accord lors de la première phase de travaux et que des situations problématiques de croisements entre des bus et des tracteurs ont été constatés, la Municipalité a décidé de ne pas accorder ce passage sur les chemins AF pour la deuxième phase. La Municipalité a pensé que Carpostal reviendrait avec une proposition ou organiserait les transports par les déviations mises en place, ce qui n'a pas été le cas, et la Commune n'a pas été avisée. Elle s'excuse auprès des administrés qui ont rencontrés des problèmes durant cette semaine de travaux.

Communications urgentes

La Municipalité souhaite mettre en place un groupe WhatsApp pour les annonces urgentes, comme une coupure d'eau, etc. Un QR code est à disposition à la table de Municipalité pour les personnes intéressées. Ce dispositif est temporaire, dans l'attente de la refonte du système informatique communal.

8. Communications des délégués aux associations intercommunales

Monsieur Gilles Bezençon rappelle que les Conseillères et Conseillers qui se sont fait nommer dans une association intercommunale ne sont pas là que pour faire acte de présence aux séances. Les associations ont également besoin de Commission permanente et ad'hoc et que les membres sont invités à s'investir dans celles-ci.

AIAE : RAS

ASET : RAS

ASIRE : Madame Dominique Martin Fahrni s'est rendue à l'installation des Autorités et la nomination du CODIR et annonce que le Syndic a été réélu pour la nouvelle législature au sein du CODIR.

EFAJE : Monsieur Cyril Bezençon, informations :

- Installation de la nouvelle législature
- Modification des statuts prévus lors de la prochaine séance
- Election de trois nouveaux membres au CODIR

SIEGO : M. Bernard Bezençon transmet diverses informations :

- Budget 2027 accepté lors de la séance plénière du 8 septembre 2026
- Augmentation de la consommation d'électricité à CHF 27'000, soit plus CHF 1'000.00 pour s'aligner à la consommation réelle de 2025.
- Participation des communes de CHF 137'200.00
- Le nombre équivalent habitant devra être adapté pour la Commune Goumoëns à cause de l'extension de l'EMS fin 2026.

9. **Préavis municipal n° 04/2026** relatif à une « Demande de crédit pour l'assainissement énergétique de l'UAPE de Goumoens-la-Ville »

- Rapport de la commission ad'hoc
- Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 04/2026 par voie électronique. Le rapport de la commission ad'hoc a été transmis.

Le Président passe la parole à Monsieur Raphaël Dutoit pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, il remplace le rapporteur Monsieur Albino Recouso, excusé ce soir.

Le Président passe la parole au rapporteur Monsieur Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport de la CoFin, celui-ci étant également signé par MM. Cédric Coquelin, Marco Fuso et Alexandre Perusset.

La discussion est ouverte.

Monsieur Raphaël Maurer demande si on aura le temps d'effectuer les travaux durant ces vacances quant à l'organisation, vu le court laps de temps.

Monsieur Gilles Bezençon répond que les travaux sont déjà organisés et que les entreprises n'attendent plus que la validation du préavis pour intervenir.

Monsieur Mathieu Chenal souhaite avoir des précisions concernant le changement des fenêtres indiqués dans le rapport de Weinmann énergie. Il est noté que certaines ont déjà été changées, pourquoi ne pas aller au bout de cette démarche et terminer le changement de fenêtres.

Monsieur Gilles Bezençon répond que les fenêtres de la façade Nord n'ont pas de triple vitrage comme celles qui ont déjà été remplacées.

Monsieur Thierry Gyger demande quelle sera la répercussion sur le coût d'exploitation par rapport à ces travaux dans les prochaines années.

Monsieur Gilles Bezençon répond que Monsieur Gabriel Suter avait fait le calcul mais qu'il n'a malheureusement pas les chiffres.

Monsieur Daniel Freiermuth demande si le loyer sera adapté après travaux et faire supporter une partie du montant des travaux à l'UAPE.

Monsieur Paul Mermoud répond que le loyer avait été négocié avec ces travaux et donc si les travaux d'assainissement ne sont pas réalisés, il faudra rembourser les CHF 180'000.00.

Monsieur Attila Molnar demande s'il est normal qu'il y ait autant de différence, car elle varie entre 4 et 31% d'économie.

Le Président répond qu'en termes de thermodynamique il est difficile de quantifier. Les variations peuvent être très importantes en fonction des températures extérieures. D'où cet écart très important.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la discussion et passe au vote.

Le préavis municipal est accepté à la majorité, moins 1 abstention.

10. Préavis municipal n° 05/2026 relatif aux « Délégations de compétences à la Municipalité, législature 2026-2031 »

- 10.1 de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles (y compris servitudes), de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, selon l'art 16 al.5 RCC, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour les acquisitions, par cas et pas année et jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour les aliénations d'immeuble, par cas et par année, charges éventuelles comprise, pour la législature 2026-2031
- 10.2 pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, selon l'art. 86, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas, pour la législature 2026-2031
- 10.3 de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités, selon l'art 16 al.6 RCC, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour la législature 2026-2031
- 10.4 d'accepter des legs et des donations avec charge ou condition, ainsi que l'acceptation de successions (soumises au bénéfice d'inventaire), selon l'art 16 al.11 RCC, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour la législature 2026-2031
- 10.5 d'autorisation générale de plaider, selon l'art 16 al.8 RCC pour la législature 2026-2031

a) Rapport de la Commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 05/2026 par voie électronique. Le rapport de la commission des finances est arrivé il y a peu.

Le Président passe la parole à Monsieur Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport de la CoFin, celui-ci étant également signé par MM. Cédric Coquelin, Marco Fuso et Alexandre Perusset. Les conclusions de la Commission des finances diffèrent de celles de la Municipalité. La Commission des finances propose les amendements suivants :

- 1. points 10.1-10.2 - de supprimer le « **par année** »

2. point 10.2 - de modifier comme suit : « **jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas, uniquement pour les dépenses relatives aux canalisations souterraines et jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas, pour les autres dépenses** »
3. points 10.3 et 10.4 - d'ajouter « **par cas** »

La discussion est ouverte.

Monsieur Philippe Duperrex demande l'avis de la Municipalité concernant ces amendements.

Monsieur Paul Mermoud répond que ces amendements sont tout à fait acceptables.

Monsieur Daniel Freiermuth est contre l'amendement n° 2 et pense que CHF 100'000.00 est trop élevé, même pour les canalisations car on peut déjà imaginer qu'il y aura des problèmes qui surviendront. Il est favorable à ne déléguer que CHF 50'000.00 dans tous les cas.

Monsieur Mermoud répond que c'était par soucis d'économie car il y a parfois des dépassements et il faut pouvoir intervenir rapidement.

Monsieur Freiermuth rétorque qu'il n'y a pas eu de cas comme cela durant cette législature.

Monsieur Mermoud indique que le cas du chemin sur Fontaine était de Fr. 80'000.00 et qu'il a fallu faire un branchement provisoire en attendant que le préavis soit présenté au Conseil.

Monsieur Vincent Moullet s'interroge sur la nécessité de retirer le « par année ».

Le Président précise que dans tous les cas, toute dépense doit de toute façon faire l'objet d'un préavis si aucun montant n'avait été prévu dans le budget.

La parole n'étant plus demandée, les amendements proposés par la commission des finances sont passés au vote :

Amendement n° 1 approuvé à la majorité, moins 5 voix contre et 5 abstentions

Amendement n° 2 approuvé à la majorité, moins 6 voix contre et 4 abstentions

Amendement n° 3 approuvé à la majorité, moins 1 voix contre et 6 abstentions

Le préavis 05/2026, amendé, est approuvé à la majorité, moins 2 voix contre et 3 abstentions.

Le Président remercie la Municipalité et la Commission des finances pour son analyse.

11. Fixation du montant des jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2026-2031, montant proposé CHF 50.00

La discussion est ouverte.

Monsieur Daniel Freiermuth demande quel impact cela aura sur le budget 2027.

Monsieur Gilles Bezençon lui répond que la différence n'aura pas un impact très important et pourra être absorbé.

Monsieur Jean-Charles Bollini demande quel était le montant alloué jusqu'à présent.

Réponse de Monsieur Bezençon, CHF 40.00.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote la fixation du montant des jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2026-2031 selon la proposition de CHF 50.00.

La proposition est acceptée à la majorité, moins 3 abstentions.

12. Fixation du montant des indemnités du Syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC), montant proposé CHF 50.00 de l'heure

La discussion est ouverte.

Monsieur Daniel Freiermuth demande encore une fois quel sera l'incidence sur le budget.

Monsieur Gilles Bezençon lui répond que selon le Municipal en charge des finances, Monsieur Suter absent ce soir, cela n'est pas un problème.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote la fixation du montant des indemnités du Syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC), montant proposé CHF 50.00 de l'heure.

La proposition est acceptée à la majorité avec 1 abstention.

13. Fixation du montant des indemnités du Conseil communal, montant proposé CHF 50.00 de l'heure

La discussion est ouverte.

Monsieur Philippe Duperrex approuve cette proposition, spécialement pour les membres du Conseil qui se déplacent les dimanches de votations.

Monsieur Cyril Bezençon abonde dans le même sens que M. Duperrex.

Madame Claudia Jaquier propose que les membres faisant les votations et élections le dimanche touche CHF 50.00 et que pour les autres commissions cela reste inchangé.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote la proposition amendée de Madame Claudia Jaquier, à savoir : CHF 50.00 pour les membres du Conseil qui travaillent pour les votations et élections le dimanche et CHF 40.00 pour les autres Commissions.

Cette proposition est rejetée par 20 voix contre, 8 pour et 2 abstentions.

Le Président passe au vote la proposition telle que présentée dans l'ordre du jour, soit CHF 50.00 de l'heure pour les indemnités du Conseil communal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

14. Fixation des indemnités de la Secrétaire (art.14 RCC), montant proposé CHF 50.00 de l'heure

La discussion est ouverte.

La discussion est close.

Le Président passe au vote. La proposition est acceptée à l'unanimité.

15. Nomination d'un suppléant à l'EFAJE

Le Président demande si quelqu'un est intéressé.

Madame Aurélie Clément se propose spontanément.

Elle est nommée sous les applaudissements.

15. Propositions individuelles

La discussion est ouverte.

Madame Claudia Jaquier demande aux vues du nombre de manifestation dans notre Commune s'il ne serait pas possible d'introduire la vaisselle réutilisable, en location par exemple.

Monsieur Cyril Bezençon lui répond que cela demande une très grande quantité de stock et qu'il faut avoir la place et que cela est donc extrêmement coûteux. Mais des sociétés louent ce genre de vaisselle.

La discussion est close.

16. Divers

Le Président rappelle aux membres des Commissions de ne pas agraffer les rapports signés.

Monsieur Alexandre Perusset transmet une information aux parents qui ont des enfants scolarisés en 5 et 6 P que l'ASIRE met en place des leçons surveillées, sur inscription et propose de l'indiquer dans le prochain tous-ménages.

Monsieur Raphaël Mauer demande si le Chalet des Chasseurs ne pourrait pas être alimenté en électricité par panneaux solaires par exemple, car la génératrice est très bruyante.

Le Syndic répond que la Municipalité a déjà étudié les différentes options mais que pour tirer une ligne c'est extrêmement coûteux et que les panneaux solaires en forêt ne fonctionneraient pas.

Monsieur Cyril Bezençon revient sur une proposition qu'il avait déjà faite de nommer une Commission animation pour l'organisation des sorties et autres parties récréatives. Si des personnes sont intéressées elles sont priées de s'inscrire auprès de la secrétaire qui transmettra.

Il rappelle également que les 2 et 3 octobre prochain aura lieu la Fête du Taillé avec cette année l'intronisation des Chevaliers du Bon Pain. Un cortège aura d'ailleurs lieu depuis le chemin de la Bergerie jusqu'à la cantine en passant par la Forge et l'église.

Madame Caroline Coquelin demande des nouvelles de l'éclairage public qui est parfois allumé, parfois éteint la nuit.

Monsieur Stany Rochat l'informe qu'il est en train d'étudier tout cela, ayant repris le dossier en cours de route.

Madame Claudia Jaquier demande si les restrictions d'arrosage sont levées car il fait un peu sombre à 21h00 pour arroser.

Monsieur Paul Mermoud l'informe que les restrictions ont été levées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président remercie la Municipalité et les diverses commissions pour leur travail et rapport.

La séance est levée à 22h27.

Le Président :

La Secrétaire ad intérim :

Nicolas Dutruy

Sylvie Grognez